



**EXTRAIT DU REGISTRE  
des  
délibérations du Conseil de Communauté**

N°dél. : 000986

**Séance du lundi 21 décembre 2009**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau à Besançon,

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 140

**Étaient présents :** Amagney : Thomas JAVAUX Arguel : André AVIS Audeux : Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : Jacques CANAL, Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessous : Serge RUTKOWSKI, Geneviève VERRO Avanne Aveney : Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD Besançon : Hayatte AKODAD, Eric ALAUZET, Frédéric ALLEMANN, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Nicolas BODIN, Patrick BONTEMPS (à partir du rapport 3.5), Françoise BRANGET, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Yves-Michel DAHOUI, Jean-Jacques DEMONET, Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT (à partir du rapport 1.1.3), Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Didier GENDRAUD, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Jean-François GIRARD, Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLET, Lazhar HAKKAR (jusqu'au rapport 3.4), Valérie HINCELIN, Martine JEANNIN, Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA, Christophe LIME, Michel LOYAT, Jacques MARIOT, Annie MENETRIER, Frank MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR (jusqu'au rapport 2.6), Elisabeth PEQUIGNOT, Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE (jusqu'au rapport 2.6), Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT (à partir du rapport 1.1.3), Jean-Claude ROY, Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRER (jusqu'au rapport 2.6), Marie-Noëlle SCHOELLER, Catherine THIEBAUT (jusqu'au rapport 2.6), Corinne TISSIER, Sylvie WANLIN (jusqu'au rapport 2.6), Nicole WEINMAN (à partir du rapport 1.1.3 et jusqu'au rapport 2.6) **Beure :** Philippe CHANEY Boussières : Bertrand ASTRIC Brailly : Alain BLESSEMAILLE (à partir du rapport 1.1.3) **Busy :** Philippe SIMONIN Chaleze : Christophe CURTY (représenté par Roger GREMION) Chalezeule : Christian MAGNIN-FEYSOT Champagny : Claude VOIDEY Champvans les Moulins : Jean-Marie ROTH Chatillon le Duc : Philippe GUILLAUME Chaucenne : Bernard VOUGNON Chemaudin : Bruno COSTANTINI Dannemarie sur Crête : Jean-Pierre PROST Ecole Valentin : Yves GUYEN Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER Franois : Claude PREIONI (jusqu'au rapport 2.6) **Genes :** Jean SIMONDON Grandfontaine : François LOPEZ, Laurent SANSEIGNE La Chevillotte : Jean PIQUARD La Vèze : Jacques CURTY (jusqu'au rapport 2.6) **Larnod :** Gisèle ARDIET (représentée par Hugues TRUDET) **Le Gratteris :** Cédric LINDECKER (jusqu'au rapport 3.4) **Mamirolle :** Daniel HUOT, Didier MARQUER (jusqu'au rapport 2.6) **Marchaux :** Bernard BÉCOULET, Brigitte VIONNET Miserey Salines : Marcel FELT (à partir du rapport 1.1.3) **Montfaucon :** Michel CARTERON, Pierre CONTOZ **Montferrand le Château :** Marcel COTTINY, Séverine MONLLOR **Morre :** Jean-Michel CAYUELA (jusqu'au rapport 2.6), Gérard VALLET Nancray : Jean-Pierre MARTIN Noiron : Bernard MADOUX Novillars : Philippe BELUCHE, Bernard BOURDAIS Pelousey : Catherine BARTHELET, Claude OYTANA Pirey : Robert STEPOURJINE Pouilly les Vignes : Jean-Michel FAIVRE Puget : Marie-Noëlle LATHUILIERE Rancenay : Michel LETHIER Roche lez Beaupré : Stéphane COURBET, Jean-Pierre ISSARTEL (jusqu'au rapport 3.5) **Saône :** Maryse BILLOT Serre les Sapins : Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY Tallenay : Jean-Yves PRALON Thise : Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH Thoraise : Jean-Michel MAY Vaire Arcier : Patrick RACINE Vaire le Petit : Michèle DE WILDE-BESANCON Vaux les Prés : Bernard GAVIGNET (jusqu'au rapport 3.5)

**Étaient absents :** Besançon : Pascal BONNET, Martine BULTOT, Françoise FELLMANN, Abdel GHEZALI, Sylvie JEANNIN, Carine MICHEL, Michel OMOURI, Jacqueline PANIER **Beure :** Auguste KOELLER Boussières : Roland DEMESMAY Chalezeule : Raymond REYLE Champoux : Thierry CHATOT Chatillon le Duc : Denis GALLET Chaudfontaine : Christiane BEUCLER Chemaudin : Gilbert GAVIGNET Dannemarie sur Crête : Gérard GALLIOT Deluz : Sylvaine BARASSI Ecole Valentin : André BAVEREL Franois : Françoise GILLET Mazerolles le Salin : Daniel PARIS Miserey Salines : Denis JOLY Nancray : Daniel ROLET Osselle : Jacques MENIGOZ Pirey : Jacques COINTET Pouilly les Vignes : Jean-Marc BOUSSET Routelle : Claude SIMONIN Saône : Alain VIENNET Torpes : Bernard LAURENT Vorges les Pins : Patrick VERDIER

**Secrétaire de séance :** Geneviève VERRO

**Procurations de vote :**

**Mandants :** P. BONNET, M. BULTOT, F. FELLMANN, A. GHEZALI, L. HAKKAR (à partir du rapport 3.5), C. MICHEL, N. MOUNTASSIR (à partir du rapport 2.7), M. OMOURI, J. PANIER, J. SCHIRRER (à partir du rapport 2.7), C. THIEBAUT (à partir du rapport 2.7), R. DEMESMAY, R. REYLE, F. GILLET, C. LINDECKER (à partir du rapport 3.5), Denis JOLY, D. ROLET, J. MENIGOZ, J.-M. BOUSSET, J.-P. ISSARTEL (à partir du rapport 3.6)

**Mandataires :** E. SASSARD, C. TISSIER, J. DEMONET, H. AKODAD, D. POISSENOT (à partir du rapport 3.5), J.-S. LEUBA, V. HINCELIN (à partir du rapport 2.7), J. ROSSELOT, B. RONZI, M. LOYAT (à partir du rapport 2.7), B. CYPRIANI (à partir du rapport 2.7), J.-P. DILLSCHNEIDER, C. MAGNIN-FEYSOT, C. PREIONI, D. HUOT (à partir du rapport 3.5), M. FELT, J.-P. MARTIN, M.-O. CRABBE-DIAWARA, J.-M. FAIVRE, S. COURBET (à partir du rapport 3.6)

**Objet :** Extension du dépôt de Planoise : proposition de 4 avenants sur les lots de second œuvre

## Extension du dépôt de Planoise : proposition de 4 avenants sur les lots de second oeuvre

Rapporteur : Jean-Claude ROY, Vice-Président

Inscription budgétaire		
BP 2009 et PIIF 2009/2014	Montant de l'AP :	2 526 976,35 € HT
	Montant du CP 2009 :	1 981 845,00 € HT
	Répercussion financière ne modifiant pas l'AP :	8 147,72 € HT

### Résumé :

Les travaux d'extension du dépôt de bus de Planoise sont en cours de finition. Ils ont fait l'objet d'un marché global initial qui s'élève à **1 834 132,11 € HT**. Il est proposé, pour terminer l'opération, de passer 4 avenants concernant des travaux de second oeuvre. L'ensemble de ces travaux supplémentaires est évalué à **8 147,72 € HT**.

Le coût global des travaux supplémentaires représente **89 203,01 € HT** soit une augmentation de **+ 4,86 %** du montant initial de **1 834 132,11 € HT** sans toutefois modifier l'autorisation de programme votée le 18 décembre 2008.

### I. Rappel des caractéristiques du marché

La réalisation des travaux pour l'extension du dépôt de bus de Planoise à Besançon a été estimée à **2 150 000 € HT**, par l'équipe de maîtrise d'oeuvre dont le mandataire est le bureau d'études SNC Ferrini - Archi.Tech.

Un marché alloti a été conclu fin 2008 pour un montant global de **1 834 132,11 € HT**.

Pour garantir le maintien du montant du marché, le prix est global et forfaitaire. Toutefois, des adaptations techniques sur les lots du second oeuvre ont été demandées par le maître d'ouvrage. Pour terminer cette opération, 4 avenants sont donc soumis à approbation. Le montant de ces avenants représentant un pourcentage d'évolution en-dessous du seuil de 5 % sur chacun des lots, l'avis de la commission d'appel d'offres n'a pas à être recherché.

### II. Etablissement d'avenants

#### A/ Lot n° 7 - Menuiserie bois

Pour accéder à la gaine technique, et à la demande du maître d'ouvrage, il est proposé de faire poser par la Menuiserie St-Martin, au 1<sup>er</sup> étage, un plancher sur une ossature sapin avec sabots.

Ces travaux supplémentaires sont estimés à **495,50 € HT** soit **592,62 € TTC**. Le pourcentage d'évolution de ce lot représentera **2,05 %** du montant initial de **24 214,25 € HT**.

Par souci de cohérence, le maître d'ouvrage a souhaité faire procéder aux travaux de finition de la cage d'escalier non prévus dans le marché d'origine, cela impacte les lots n°8 « Plâtrerie » et 11 « Peintures – revêtements muraux » attribués à la société FILIPPI.

#### B/ Lot n° 8 - Plâtrerie

Le chiffrage de ces travaux supplémentaires est évalué à **1 158,21 € HT** soit **1 385,22 € TTC** et porte le pourcentage d'évolution de ce lot à **4,93 %** du montant initial de **23 504,83 € HT**.

### C/ Lot n° 11 - Peinture - Revêtement muraux

L'estimation de l'ensemble de ces travaux supplémentaires s'élève à 2 000,01€ HT soit 2 392,01 € TTC et porte le pourcentage d'évolution de ce lot à 4,78 % du montant initial de 41 848,63 € HT.

### D/ Lot n° 13 - Chauffage - Ventilation

Afin d'optimiser le fonctionnement futur de l'installation, l'entreprise EIMI, titulaire de ce lot, va installer, à la demande du maître d'ouvrage, un complément de réseau acier de diamètre 26\*34 pour réaliser une liaison graisse et huile de pont ainsi que l'ajout d'une vidange dans la fosse d'entretien et d'attente double air comprimé dans le local de stockage graisse et huile de pont.

Ces travaux supplémentaires sont estimés à 4 494,00 € HT soit 5 374,82 € TTC. Le pourcentage d'évolution de ce lot représente + 1,43 % du montant initial de 315 122,00 €.

### **III. Situation financière de l'opération**

Les travaux supplémentaires nécessaires à la réalisation de l'extension du dépôt de bus à Planoise représentent un montant de 89 203,01 € HT soit 4,86 % du coût global initial de 1 834 132,11 € HT. Ce qui porte le montant global des travaux à 1 923 335,12 € HT.

Cette augmentation peut être absorbée dans le budget de l'opération et n'entraîne donc pas de modification de l'autorisation de programme votée le 18 décembre 2008.

#### **A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- approuve les avenants aux marchés relatifs à l'extension du dépôt de bus de Planoise à Besançon pour les montants suivants :
  - lot n°7 « Menuiserie bois », entreprise Menuiserie St-Martin : 495,50 € HT,
  - lot n°8 « Plâtrerie », entreprise FILIPPI : 1 158,21 € HT,
  - lot n°11 « Peintures – Revêtements muraux », entreprise FILIPPI : 2 000,01 € HT,
  - lot n° 13 « Chauffage, ventilation, plomberie », Entreprise EIMI : 4 494,00 € HT,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ces avenants, ainsi que toutes les pièces nécessaires à leur bonne exécution.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 124

Contre : 0

Abstention : 0

Préfecture de la Région Franche-Comté  
Préfecture du Doubs  
Contrôle de légalité DCTCJ

Reçu le 23 DEC. 2009